



Association des professeurs de philosophie
de l'enseignement public



Association des professeurs de
Sciences Economiques et Sociales

Nicolas Franck
Président de l'APPEP

Benoît Guyon et Solène Pichardie
Co-présidents de l'APSES

À Monsieur Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Paris, le 13 janvier 2021

Objet : Propositions de l'APPEP et de l'APSES pour renforcer l'enseignement moral et civique au lycée

Monsieur le Ministre,

L'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public et l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales estiment qu'il convient de renforcer l'enseignement de l'EMC au lycée. Dans cette perspective, nos deux associations se sont concertées pour élaborer des propositions communes, que nous souhaiterions vous présenter.

Les conditions d'enseignement de l'EMC

De la Seconde à la Terminale, il nous semble tout d'abord que l'horaire hebdomadaire de 0 h 30 ne convient pas aux besoins de formation. Les élèves doivent bénéficier de séances hebdomadaires d'au moins 1 h pour appréhender et s'approprier les notions du programme d'EMC afin de viser les objectifs ambitieux fixés par les programmes : « *Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens et la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences* ».

De plus, la nature de cet enseignement incite très fortement à la mise en place d'un travail en groupe à effectifs réduits. En effet, travailler les représentations des élèves et leur esprit critique suppose une approche qui n'est pas descendante, notamment à travers des pédagogies actives. Aussi, les problématiques abordées nécessitent une discussion argumentée fondée sur un travail préalable, notamment de recherche. Au regard des

ambitions assignées à l'EMC, les conditions d'enseignement sont déterminantes pour travailler de façon constructive avec les élèves et les impliquer dans les apprentissages. **Nous proposons donc que le volume horaire de l'EMC soit de 1 h hebdomadaire et que le travail en groupe à effectifs réduits soit systématisé.**

L'attribution de l'EMC

Réglementairement, toutes les disciplines du lycée ont vocation à prendre l'EMC en charge, afin de favoriser un enseignement pluridisciplinaire. Toutefois, dans les faits, cet enseignement reste encore très peu attribué à des collègues de plusieurs disciplines, et notamment les SES et la philosophie. Cet état de fait prive les élèves du bénéfice d'un éclairage pluridisciplinaire, notamment de l'éclairage de nos disciplines dont les contenus d'enseignement sont proches de ceux de l'EMC. **Nous proposons donc que l'EMC soit attribuée prioritairement aux professeurs de SES en Seconde et de philosophie en Terminale.**

Sur ces deux niveaux, les élèves retrouveraient en EMC à la fois une discipline d'enseignement commun et leur professeur, ce qui conférerait davantage de crédibilité à cet enseignement. Ce cadre de confiance serait plus propice au travail sur les questions vives de la morale, de la citoyenneté et de la laïcité, à travers les représentations des élèves.

Cependant, le cadrage officiel que nous souhaitons ne doit pas être rigide. Cette attribution prioritaire ne saurait être exclusive : l'EMC doit rester ouverte à toutes les disciplines, chacune pouvant être appelée à la prendre en charge. Elle doit en tout état de cause reposer sur le volontariat des professeurs et ne plus être une variable d'ajustement des services.

Tout en renforçant l'EMC, notre proposition permet de prévenir une mise en concurrence des disciplines dans les établissements.

Si nos propositions étaient retenues, cela supposerait un remaniement des programmes afin de les accorder avec les nouvelles conditions d'enseignement.

Nous sollicitons aujourd'hui une audience auprès de vous, afin de vous présenter plus complètement les analyses et les propositions de nos deux associations. Nous nous tenons à votre disposition à la date que vous voudrez bien nous fixer.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre profond attachement à la formation intellectuelle et citoyenne des lycéens qui nous sont confiés,

Pour l'APPEP et l'APSES,
Nicolas Franck, Benoît Guyon, Solène Pichardie.